

République
Française

EXTRAIT DU REGISTRE

Département de Seine
et Marne

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de **FAREMOUTIERS**

Nombre de membres

Séance du 26 janvier 2026

Afférents au Conseil
Municipal : 23

En exercice : 21

Qui ont pris part à la
délibération :
17

L'an deux mille six, le vingt-six janvier, à 20h00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de *Monsieur CAUX Nicolas, Maire.*

**Date de la
convocation :**
16/01/2026

Présents : Nicolas CAUX, Marie-Claude POVIE, Benjamin PARAVY, Nathalie DEPLANQUE, Didier COLIN, Isabelle TARQUIN, Bruno DUMONT, Sonia HABAY, Frédéric BOUIGE, Isabelle AUBERTIN, Bertrand CHIGOT, Donatienne PIPART, Marie-Thérèse LEMAY

Pouvoirs :

Muriel BERNARD a donné pouvoir à Marie-Claude POVIE
Lysiane CAVIC a donné pouvoir à Sonia HABAY
Cindy BERTOT a donné pouvoir à Isabelle TARQUIN
Michel CLOUET a donné pouvoir à Donatienne PIPART

Absents : Alain BENOIST, Jean-Pierre MIHALJEVIC, Dominique VANWALLEGHEM, Frédéric COIBION

Secrétaire de séance : Marie-Claude POVIE

Délibération n°2026/006

Objet de la délibération : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR POUR L'ENSEMBLE DES SALLES COMMUNALES MISES A LA LOCATION OU MISES A DISPOSITION

Vu les dispositions du nouveau code général de la fonction publique,

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les règles d'occupation des salles mises à la location ou mises à disposition.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier l'ensemble des règlements intérieurs des salles communales et d'y ajouter l'interdiction d'utilisation de bougies fontaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 5 (cinq) abstentions et 12 (douze) pour, autorise le Maire à modifier l'ensemble des règlements intérieurs des salles communales mises à la location ou mises à disposition.

Le Maire,
Nicolas CAUX



Le secrétaire de séance
Marie-Claude POVIE